



formation
fédéralisme
Innovation sociale
international
représentation
jeunesse

KIT de MOBILISATION

Événements **RESPONSABLES**



Sommaire

I. AVANT-PROPOS

- A. Qu'est-ce que la FAGE ?
- B. Qu'est-ce que l'innovation sociale ?
- C. De quoi parle-t-on ?

II. RESPECTER LES OBLIGATIONS LÉGALES

- A. Déclarer son événement
- B. Les licences débits de boisson
- C. Pollution sonore
- D. Responsabilités de la structure organisatrice

III. REDUIRE LES RISQUES

- A. La démarche de réduction des risques
- B. Comportements à risques et addiction
- C. Protocole sanitaire
- D. Sécurité
- E. Violences sexistes et sexuelles
- F. Sécurité routière
- G. Bizutage



V. RENDRE SES EVENEMENTS RESPONSABLES ET INCLUSIFS

- A. Respect de l'environnement*
- B. Inclusion handicap*
- C. Communication responsables*

VI. EVALUER SES EVENEMENTS

- A. Tableau critères et feux*
- B. Questionnaire aux participant.e.s*
- C. Bilan de l'évènement*

A. Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiant.e.s.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante de tout parti, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle bénéficie par ailleurs de l'agrément « Jeunesse et Education Populaire » par le ministère en charge de la jeunesse.

B. Qu'est-ce que l'innovation sociale

Outre son action de représentation et de plaidoyer, la FAGE s'est fixé comme objectif d'améliorer les conditions de vie étudiante à travers l'innovation sociale. C'est pourquoi elle encourage les associations étudiantes à informer, sensibiliser et orienter les jeunes au sujet des problématiques de santé qu'ils rencontrent. Ainsi la conception de l'innovation sociale repose sur trois piliers :

a) La prévention par les pairs. Attachée à l'éducation populaire, la FAGE est convaincue que les jeunes eux-mêmes peuvent être acteurs de leur santé. Elle les sensibilise quant aux risques encourus par leur mode de vie, facilite la prise de conscience et les accompagne vers un changement de comportement plus responsable et citoyen. Pour soutenir les associations étudiantes dans cette mission, elle développe des outils visant à permettre la prise de contact et les échanges entre jeunes.

b) La promotion du bien-être. L'état de santé est directement lié à la question du bien-être. En termes d'accès, d'égalité et de réussite dans l'enseignement supérieur, la santé joue un rôle déterminant. C'est la raison pour laquelle la FAGE mène des actions ayant pour objectif de prévenir les situations de mal-être, sans juger ni stigmatiser les comportements à risque.

c) La complémentarité avec l'écosystème. Consciente que les jeunes ont peu recours aux dispositifs auxquels ils peuvent accéder, la FAGE s'attache à faciliter la mise en relation. C'est pourquoi elle encourage les associations étudiantes à s'entourer d'acteurs spécialistes de la santé, tels que les services de santé universitaire, et à orienter les jeunes vers eux.





C. De quoi parle-t-on

Les événements festifs sont des temps d'utilité sociale pour les jeunes : lieux de sociabilisation, de cohésion, d'échange culturels, ils sont essentiels à la vie étudiante. Ces événements représentent aussi un grand enjeu de santé publique.

En effet, le public jeune est particulièrement exposé à un ensemble de risques et/ou violences liés aux événements festifs, que ceux-ci se déroulent en journée ou la nuit.

Les 18-24 ans représentent 9% de la population française mais une part très importante des accidents de la route : **20,6% des personnes tuées et 20,4% de celles blessées.**

Les accidents de la route restent **la première cause de décès pour les jeunes adultes.** (Source : bilan de l'accidentalité routière de 2018).

La grande majorité des décès (89%) est liée à l'usage d'un véhicule motorisé (automobile ou deux-roues). Ces accidents se produisent pour moitié la nuit.

La consommation d'alcool ou la prise de substances psychoactives est l'un des facteurs explicatifs de ce phénomène puisque les jeunes sont impliqués dans le quart des accidents mettant en cause une présence d'alcool chez l'un.e des conducteur.ice.s.

Par ailleurs, une enquête de février 2018 réalisée par l'association Consentis, qui lutte contre les violences sexuelles dans les milieux festifs, a fait le constat que 57 % des femmes - contre 10 % des hommes - se sentent en insécurité seules dans les bars, concerts et clubs. Et que près de 60 % d'entre elles disent y avoir été victimes de violences sexuelles.

Ces constats confortent notre volonté de mieux prévenir les risques. C'est pourquoi la FAGE encourage les assos étudiantes à se saisir de la question des événements responsables, en se formant sur les enjeux des consommations, de la législation, de la lutte contre les VSS (violences sexistes et sexuelles) ou le bizutage.

La FAGE travaille depuis plusieurs années à l'accompagnement de ses associations. La charte SER, pour soirée étudiante responsable, a été créée en 2007 en partenariat avec la Sécurité Routière, la Macif Prévention, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le ministère de l'Intérieur, et Santé Publique France. Aujourd'hui, elle est connue sous le nom de charte des événements responsables, et est signée par les fédérations adhérentes à la FAGE. Elle est accompagnée de divers outils de prévention et de réduction des risques, détaillés dans ce kit de mobilisation, rédigé pour la première fois en 2021, afin de compléter les services et outils disponibles pour les associations. Forte de son modèle de subsidiarité, la FAGE encourage ses fédérations adhérentes et signataires de la charte à entamer à leur tour un travail de signature de charte auprès de leurs associations, afin de les accompagner vers des événements plus responsables.

Qui dit organisation d'évènement dit aussi responsabilités. Et cela commence par la connaissance et le respect des obligations légales. Que ce soit faire connaître la tenue de l'évènement auprès des autorités compétentes ou en limiter la pollution sonore, plusieurs démarches vous permettront de tenir votre évènement en toute légalité.

A. Déclarer son évènement

Communiquer la date et le lieu de l'évènement aux étudiant.e.s est indispensable, mais le communiquer aux autorités et à votre assurance l'est tout autant !

- Je déclare mon évènement auprès des autorités administratives

On entend par « autorités » plusieurs choses. Premièrement, s'il s'agit d'un évènement dans le domaine public (par exemple voie publique, gymnase, parc etc.) il doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Préfecture du Département et de la Mairie de la commune où se déroule l'évènement. Cette déclaration doit être faite au moins 3 jours francs et maximum 15 jours francs avant le jour de l'évènement (hors Paris). Il vous faudra notamment transmettre une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, la liste des organisateur.ices, l'objet de l'évènement... Vous trouverez tous les détails sur le site du Ministère de l'Intérieur : Organisation de manifestations, défilés ou rassemblements sur la voie publique (interieur.gouv.fr)

Si votre évènement a lieu dans un établissement privé ou d'un tiers, il faudra d'abord regarder dans quelle catégorie d'E.R.P rentre l'établissement (Etablissement Recevant du Public). La personne gérant les lieux pourra vous renseigner sur les éventuelles demandes d'autorisation nécessaires. L'établissement aura sûrement sa propre assurance mais pourra demander au loueur (donc vous) d'avoir sa propre assurance.

Il va de soi que si votre évènement a lieu sur votre campus, l'évènement doit être connu du.de la chef.fe d'établissement.

- Je déclare mon évènement auprès de mon assurance

Une association et ses bénévoles sont responsables des dommages qu'ils causent dans le cadre de leurs activités. C'est grâce à une assurance responsabilité civile que vous pourrez couvrir les frais de réparation d'un dommage causé par un bénévole, un adhérent ou un salarié de votre association lors de la participation aux activités proposées. Vérifiez auprès de votre assureur qu'est-ce qui est déjà couvert par votre assurance, et ce qui doit faire l'objet d'une extension de garantie, que ce soit en termes de dommages mobiliers ou corporels, sur des biens dont vous êtes propriétaire ou que vous louez etc. En partenariat avec l'assureur LIGAP, la FAGE propose une assurance responsabilité civile à un prix avantageux. Renseignez-vous sur notre site : [FAGE | Assurer ses projets et son association étudiante](#)

SACEM

Si vous diffusez de la musique lors de votre évènement, il est indispensable de le déclarer auprès de la SACEM. En tant que structure adhérente à la FAGE, vous bénéficiez de 20% de réduction grâce au titre de la déclaration préalable, auquel s'ajoute 12,5% grâce au protocole d'accord signé entre la FAGE et la SACEM. Pour plus d'info et pour en bénéficier, visitez la site de la FAGE, rubrique "service aux associations" : [FAGE | La SACEM, votre partenaire musical](#)



B. Les licences débit de boissons

La vente de boissons alcoolisées nécessite une Licence de débit de boisson, correspondant à une classification par niveau d'alcool - voir les classifications sur cette page : [Licence d'un restaurant et débit de boissons \(interieur.gouv.fr\)](#).

Si votre évènement a lieu dans un bar ou autre établissement possédant déjà une licence, l'établissement pourra vendre et servir des boissons alcoolisées sur place. Si votre évènement a lieu dans un local ne possédant pas de licence de débit de boisson, vous pouvez alors ouvrir un débit de boisson temporaire, sous certaines conditions. La demande doit se faire auprès de la mairie. Toutes les infos sont disponibles ici : [Buvette ou bar tenu par une association \(interieur.gouv.fr\)](#)

Enfin, si les boissons alcoolisées sont servies par des personnes non professionnelles (par un.e bénévole et non par un.e employé.e du bar ou restaurant), il faudra s'assurer que ces personnes connaissent les doses d'alcool recommandées par verre, pour chaque type d'alcool. La FAGE propose pour cela un outil, appelé le Dose Bar, qui permet de doser les volumes d'alcool. N'hésitez pas à nous l'emprunter !

Open bar, autorisé ou non ?!

La réponse est non ! Le service de boissons alcoolisées à titre gratuit lors d'un évènement n'est pas autorisé. La personne ou organisation contrevenante s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 7500 euros d'amende et en cas de récidive, la peine peut aller jusqu'à 15000 euros d'amende et un an d'emprisonnement. Il est important de noter que la vente de boissons alcoolisées à prix « réduit » peut être considéré comme un open bar.

La vente ou le service d'alcool à des personnes en état d'ébriété ou à des personnes mineures sont punis par la loi et peuvent aussi faire l'objet de contraventions.

C. La pollution sonore

Limiter le niveau sonore de votre évènement va de la santé publique mais aussi du respect du voisinage.

Depuis 2017, une nouvelle réglementation est en vigueur concernant le niveau sonore maximum autorisé dans des lieux diffusant des sons amplifiés. A aucun moment et en aucun endroit accessible au public, les niveaux de pression acoustique continus ne peuvent dépasser 102 dB(A) sur 15 minutes. Nous vous recommandons également d'informer les participant.e.s sur les risques auditifs et de fournir à titre gratuit des protections auditives – vous pouvez notamment commander auprès de la FAGE des bouchons d'oreille en mousse. Le cadre légal est expliqué sur le site du Centre d'Information sur le Bruit : [Lieux diffusant des sons amplifiés | Bruits de voisinage liés aux activités | PARTICULIERS](#)



Enfin, si les bruits liés à l'évènement - causés par des personnes, par des équipements sonores et autres - dérangent autrui durant la nuit, on parle de tapage nocturne. L'article R.623-2 du Code pénal punit d'une amende « les auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ». Il s'agit d'une contravention de 3ème classe, dont le montant peut aller de 45 € jusqu'à 450 €. Il suffit qu'une seule personne soit dérangée par le bruit pour qu'il y ait tapage nocturne.

D. Responsabilités de la structure organisatrice

Il est de la responsabilité de votre association d'assurer la sécurité des participant.e.s lors de votre évènement. Nous vous conseillons donc d'avoir un plan en place et des personnes dédiées à la sécurité, aux premiers secours, à la prévention des violences sexistes et sexuelles etc (voir parties suivantes du kit).

Sachez également que la responsabilité pénale des personnes morales est reconnue par le Code pénal (art. 121-2), selon lequel « les personnes morales ... sont responsables pénalement, ... dans les cas prévus par la loi ou le règlement, des infractions commises, pour leur compte, par leurs organes ou représentants ». Ainsi, la responsabilité pénale d'une association, en tant que personne morale, peut être reconnue dans la mesure où : la loi ou le règlement prévoit cette responsabilité (ce qui est le cas de nombreuses infractions visées par le code pénal) ; l'infraction est imputable à l'association, c'est-à-dire qu'elle doit avoir été commise, pour le compte de l'association, par une ou plusieurs personnes physiques agissant en qualité d'organe ou de représentant de l'association.



La FAGE défend la promotion et la prévention de la santé, et ce jusqu'aux événements organisés par les associations étudiantes. Ces événements responsables existent notamment grâce à la réduction des risques (RDR) qui y est proposée. La RDR permet de diminuer les risques sanitaires, psychologiques, sociaux, de prévenir les dommages et d'éviter l'aggravation des pratiques ou des usages. C'est une action qui se veut non moralisatrice, non stigmatisante et non jugeante, et qui permet, grâce à la prévention par les pairs, de faire des associations étudiantes des corps intermédiaires garant de la sécurité des jeunes.

A. Comportement à risques et addictions

Les jeunes sont la tranche d'âge la plus susceptible de développer une addiction. C'est pour cela que la FAGE s'engage depuis plusieurs années dans la prévention et pour la réduction des risques liés aux addictions. Le kit Addictions, disponible sur le site internet de la FAGE, te permettra d'enrichir tes connaissances et de savoir quelles actions mettre en place pendant ton événement pour lutter contre. Aussi, la FAGE met à disposition de ses fédérations et associations adhérentes de nombreux outils que tu peux commander gratuitement depuis le site internet :

- Packs soirée : contient un préservatif externe, un éthylotest et une paire de bouchons d'oreille
- Dose bar : cette mallette permet de sensibiliser aux quantités d'alcool que les jeunes peuvent augmenter lorsqu'ils et elles se servent eux même
- Éthylomètre et éthylotests : ces outils peuvent t'être prêtés pour tester les jeunes avant qu'ils quittent les lieux de ton événement
- Livret cocktail sans alcool : te permet de mettre en avant des boissons sans alcool
- Goodies Sam : te permet de faire de la sensibilisation sur cette action

Tous ces outils peuvent être proposés sur des stands de prévention animés par des bénévoles ou des intervenant.e.s extérieur.e.s. D'autres matériels de réduction des risques peuvent être proposés lors de soirées étudiantes, comme des préservatifs internes, des capotes de verres (anti GHB), des kits roule ta paille, divers tests d'IST, etc. Tu peux retrouver tous ces outils en te rapprochant des acteurs locaux de la réduction des risques ! Et retrouve plus d'acteur.ices ressource sur le site de la FAGE, rubrique "addiction chez les jeunes" [FAGE | Les acteurs ressources - les addictions chez les jeunes](#)

B. Sécurité

La sécurité des participant.e.s est de la responsabilité de l'association organisatrice. Il faudra donc que vous puissiez anticiper au maximum son organisation. Tout d'abord, votre association doit souscrire à une assurance. Selon les types d'événements, il vous faudra contracter une assurance complémentaire qui viendra couvrir le lieu et les participant.e.s.

Ensuite, le lieu doit être étudié en amont :

- Vérification de la capacité maximale du lieu ;
- Existence d'un espace de repos pour pouvoir laisser les participant.e.s souffler et y amener des personnes qui seraient en état de mal-être ;
- Prévention des incendies : check des sorties de secours, des extincteurs et des systèmes électriques



Un dispositif prévisionnel de secours (DPS) est obligatoire à partir de 1500 personnes, mais même si vous n'atteignez pas ce chiffre, il est vivement recommandé de faire appel à la protection civile ou à la croix rouge qui pourront directement intervenir sur place en cas de soucis. Vous pouvez également repérer parmi vos bénévoles les titulaires du diplôme de PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) et PSSM (Premiers Secours en Santé Mentale).

Un service d'ordre peut également être mis en place. Il peut déjà être présent si vous faites un évènement dans un lieu en possédant déjà un. Alors, il faudra vous coordonner avec cette équipe. Vous pouvez également faire appel de vous-même à un service d'ordre professionnel. Selon la taille de l'évènement, vous pouvez également vous appuyer sur une équipe de bénévoles formés qui pourront opérer des rondes. Le contrôle d'accès au lieu peut également être recommandé, grâce à un badge ou un bracelet.

Enfin, il est recommandé que les différentes équipes, professionnelles comme bénévoles, puissent communiquer durant toute la durée de l'évènement. Pensez donc à prévoir des canaux de communication interne comme des talkies-walkies.

C. Violences sexistes et sexuelles

Définition et textes légaux

Les violences sexistes ou sexuelles (harcèlements, agressions, viol...) recouvrent des situations dans lesquelles une personne impose à autrui des comportements ou des propos (oraux ou écrits) à caractère sexuel ou sexiste. La notion de consentement y est très importante : ces actes ou propos sont subis et non désirés par les personnes victimes de ces violences. Les violences sexistes et sexuelles portent atteinte aux droits fondamentaux des personnes, notamment à leur dignité et à leur intégrité physique et psychologique (source : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>).

Au niveau légal, ces violences regroupent plusieurs agissements, dont le viol, le harcèlement sexuel mais aussi l'agression sexuelle qui constitue «toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise», qui n'implique pas qu'il y ait eu pénétration. Une agression sexuelle est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende, mais, en fonction des circonstances, la peine peut évoluer jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150.000 euros d'amende.

En 2018, la loi renforçant l'action contre les violences sexistes et sexuelles définit légalement l'outrage sexiste à l'article 621-1 du code pénal. L'outrage sexiste est le fait d'imposer à toute personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. La peine encourue est une amende prévue pour les contraventions de 4ème classe (90 € en cas de paiement immédiat et jusqu'à 750 €) ou de 5ème classe (jusqu'à 1.500 €) en cas de circonstances aggravantes ou de récidive. Sa définition est inspirée de celle du délit de harcèlement sexuel, mais sans l'exigence de répétition des faits, qui interdisait de réprimer des actes commis de façon isolée. Les faits sont constatés en flagrance, pas de dépôt de plainte nécessaire de la part de la victime, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres pays.

Les violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement Supérieur

Contrairement aux représentations longtemps véhiculées dans notre société, les violences sexistes et sexuelles existent dans tous les milieux de la société, et dans 9 cas sur 10, l'agresseur.euse est une per-



sonne connue de la victime (source <https://www.noustoutes.org/sinformer/>). Dans la grande majorité des cas, les violences sexistes et sexuelles sont commises par des hommes cisgenres.

L'environnement de l'Enseignement Supérieur n'est pas exempt de ces violences. Selon l'enquête menée par l'Observatoire Etudiant des Violences Sexistes et Sexuelles (2020, <https://observatoire-vss.com/notre-rapport>), 1 étudiante sur 10 a été victime d'agression sexuelle au cours de ses études, et 1 sur 20 a été victime de viol. Selon les répondant.e.s à l'enquête plusieurs causes de ces violences sont citées : l'effet de groupe, le manque d'éducation des étudiant.e.s, l'impunité et l'alcool. Le contexte général et les traditions des établissements favorisent les inégalités de genre pour 70% des répondant.e.s.

Reconnaître les violences sexistes et sexuelles

Reconnaître les VSS grâce au «violentomètre»

Il n'est pas toujours facile de reconnaître ces violences dans le cadre de nos relations sexuelles et affectives, amicales, de travail etc. C'est pourquoi le Centre Hubertine Auclert met à disposition un outil appelé le violentomètre. N'hésitez pas à le mettre à disposition des participant.e.s lors de vos événements : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/outil-de-prevention-des-violences-le-violentometre>

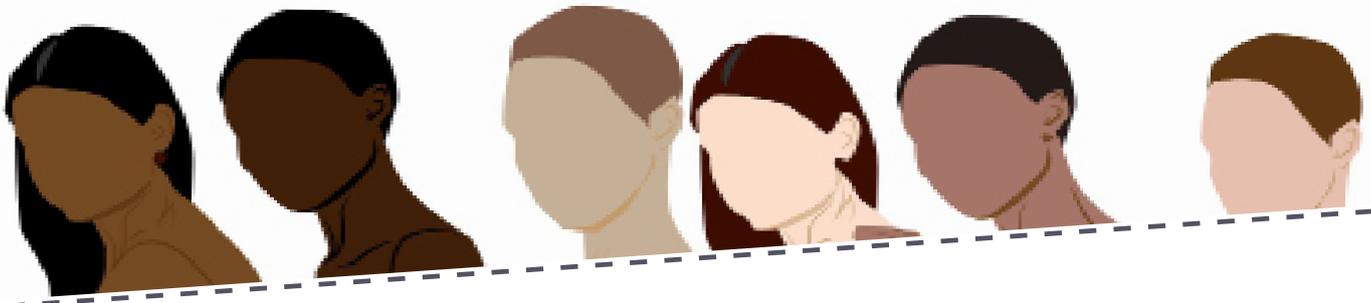
Prévention des violences sexistes et sexuelles

Comme vu précédemment, l'environnement dans lequel évoluent les étudiant.e.s peut être propice, voire peut inciter certaines personnes à commettre ces violences. Prévenir les violences sexistes et sexuelles débute donc bien avant le jour de votre événement : déconstruire les stéréotypes de genre, sensibiliser au consentement, mais aussi choisir une communication responsable (non sexiste, non discriminante, et ne participant pas à la culture du viol) sont des démarches dans lesquelles fédérations et associations doivent s'engager au quotidien afin de prévenir durablement les violences sexistes et sexuelles.

Dans le cadre d'évènements (soirées, weekends de formation, d'intégration etc), des dispositifs peuvent être mis en place afin de prévenir ces violences. Comme le dispositif d'alerte Angel Shot. Grâce à ce dispositif mis en place lors de soirées, un.e participant.e victime de harcèlement ou d'agissement sexiste, ou se sentant en danger, peut se rendre au bar et demander un "Angel Shot" au personnel du bar – le personnel étant formé pour prendre les mesures nécessaires pour protéger la personne et prendre en charge la personne responsable de ces actes ou propos.

Le dispositif Trusted People, aussi appelé Personnes de confiance, (voir section ci-dessous), permet une prise en charge des victimes d'agression par des étudiant.e.s formé.e.s et vise à recueillir la parole des victimes et à les orienter vers des professionnels de santé ou juridiques.

Ces dispositifs doivent être communiqués en amont de l'évènement et expliqués afin que les participant.e.s puissent s'en saisir si besoin.



Accompagnement des personnes victimes : Personnes de confiance

Les Trusted People, ou personnes de confiance, sont des personnes qui se portent volontaires pour se rendre disponible lors d'évènement afin de recueillir la parole et d'accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles. Ils et elles peuvent être sollicité.e.s en personne lors de l'évènement mais sont aussi joignables par téléphone sur une ligne téléphonique dédiée.

Ces personnes doivent être auparavant formées par la FAGE ou autre structure reconnue (Planning familial, Collectif féministe contre le viol etc). Pour vous former ou former votre réseau, contactez formation@fage.org. Il est recommandé que ces personnes soient aussi formées au PSSM (premiers secours en santé mentale).

Traitement des cas de violences sexistes et sexuelles

Il est de la responsabilité des organisateur.ices d'évènements de faire en sorte que l'évènement soit inclusif pour tou.te.s et que chaque participant.e.s puissent y participer en toute sécurité. C'est pourquoi il est aussi de votre responsabilité de prévoir un plan d'action pour prendre en charge les agresseur.euse.s. Posez-vous ces questions : quelle procédure adopter pour exclure l'auteur.ice de ces actes ou propos de l'évènement, voire de la fédération/de l'association ? A qui faire remonter l'information ? Comment accompagner cette personne pour lui faire comprendre la nature et les conséquences de ses actes ou propos ?

Fin 2021, la FAGE a mis en place une commission chargée de lutter contre les discriminations et violences. Celle-ci a pour objectif d'être un lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la FAGE, victimes ou témoins d'actes de violences ou discriminations. Elle peut être amenée à proposer des sanctions à l'encontre de l'auteur.ice présumé.e des faits, mais ne se substitue en aucun cas à la loi. Cette commission est notamment composée de la. du Vice président.e en charge de la lutte contre les discriminations, de membres du bureau national de la FAGE et du comité de veille, tous. tes ayant reçu la formation Personnes de confiance. Peuvent être invité.e à rejoindre la commission des membres des organisations adhérentes à la FAGE et/ou des personnes extérieures à la FAGE jugées expertes des questions traitées du fait de leur travail dans la lutte contre les violences et les discriminations.

La commission chargée de lutter contre les discriminations et violences peut être saisie par les victimes et témoins de discriminations et violences, membres ou non du réseau de la FAGE, du moment où la personne mise en cause en fait partie ou que les agissements se sont déroulés dans des lieux ou événements de la FAGE, en adressant un mail à l'adresse : stopviolences@fage.org

Selon les cas, les membre de la commission peuvent acter l'exclusion de l'auteur.ice des faits. Ainsi un registre d'exclusion est tenu par la commission. Les membres du Comité de Veille se chargent de vérifier qu'aucune personne présente dans ce registre ne soit inscrit aux événements organisés par la FAGE et d'accompagner la fédération ou l'association dont la personne concernée est adhérente.

Cette commission a vocation à être temporaire, la volonté de la FAGE étant de pouvoir externaliser ce processus.

Enfin, afin d'aider le réseau à se saisir de cette thématique, l'équipe nationale de la FAGE propose un accompagnement aux associations et fédérations étudiantes souhaitant agir contre les VSS.

Acteurs ressources

La FAGE s'engage à lutter contre tous types de discriminations au sein de son réseau et plus largement dans l'Enseignement Supérieur. C'est pourquoi nous avons mis en place un formulaire pour recueillir anonymement les témoignages d'étudiant.e.s victimes ou témoins de discriminations : <https://www.fage.org/innovation-sociale/campagnes-citoyennete/lutter-contre-discriminations/Formulaire-temoignage.htm>



Pour toutes questions, remarques, ou pour obtenir de l'aide, vous pouvez aussi contacter discriminations@fage.org

Au national, le numéro 3919 est le numéro d'urgence pour alerter et obtenir de l'aide en cas de violences faites aux femmes. Le site gouvernemental <https://arretonslesviolences.gouv.fr> donne également plus d'informations sur le cadre légal et les aides possibles pour les victimes de violences sexistes et sexuelles.

Enfin, des associations comme En avant toutes, Nous toutes et le Centre Hubertine Auclert proposent des outils de prévention, d'action et des formations pour s'informer et agir.

Kit Santé affective et sexuelle

Comprendre le consentement, que sont des relations saines... Le kit Santé affective et sexuelle de la FAGE donne des clés pour déconstruire les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité des genres dans les relations. N'hésitez pas à le consulter dans votre démarche de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ! A retrouver sur le site de la FAGE !

D. Sécurité routière

Les bonnes pratiques

Les accidents de la route sont encore aujourd'hui parmi les premières causes de décès des jeunes en France. Souvent, les conducteur.ice.s sont sous l'emprise de l'alcool ou d'autres substances psychotropes : 24% des 18-24 ans et 30% des 25-34 ans impliqué.e.s dans un accident mortel sont alcoolisé.e.s, et 93% des conducteurs alcoolisés impliqués dans un accident mortel de 18-34 ans sont des hommes (source : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/>).

Afin de limiter les risques, tout évènement doit impliquer la mise en place d'une opération de prévention sécurité routière. Cela passe par la communication et la distribution d'outils, comme on verra dans la section ci-dessous. Mais une réflexion dans l'organisation même de l'évènement permet de limiter considérablement le risque de participant.e.s prenant la route en état d'ébriété. Pourquoi ne pas organiser son évènement dans un lieu où les participants peuvent dormir sur place ? Prévoir des navettes pour ramener les participant.e.s chez elle.ux après l'évènement ?

Outils et dispositifs

Distribuer des éthylotests, permettant de calculer l'alcoolémie (ou taux d'alcool dans le sang), durant et/ou à la fin de votre évènement est un moyen de prévention indispensable pour la sécurité des participant.e.s. Attention, même si les participant.e.s reprennent la route un lendemain de soirée, leur taux d'alcoolémie peut être supérieur au taux autorisé pour prendre le volant (fixé à 0,5g/L). Il est donc recommandé en début d'évènement ou à l'inscription de demander aux participant.e.s quel moyen de transport ils ou elles utiliseront au retour, et de s'assurer que les conducteur.ices reçoivent un éthylotest et l'utilisent en fin d'évènement.

“Celui.celle qui conduit, c'est celui.celle qui ne boit pas” : la campagne nationale de sécurité routière SAM propose depuis plusieurs années des outils de prévention telles que des affiches, des dessous de verre et



autres, permettant de sensibiliser les jeunes et de lutter contre la conduite en état d'ébriété. Vous pouvez commander gratuitement ces outils auprès de la FAGE, directement sur notre site : <https://www.fage.org/innovation-sociale/campagnes-prevention/securite-routiere/>

Il est également recommandé de communiquer en amont et durant la soirée sur le dispositif SAM, par lequel des participant.e.s se désignent pour ne pas boire de boissons alcoolisées et reconduire des participant.e.s chez elle.ux après l'évènement. Offrir des boissons ou cocktails soft aux SAM lors de soirées étudiantes est une bonne façon de motiver les troupes et de valoriser leur démarche !

Acteurs ressources

Le site gouvernemental www.securite-routiere.gouv.fr propose plus d'informations sur la sécurité routière en général. Quant à la campagne SAM, elle propose des outils et informations pour éduquer les jeunes sur l'alcool au volant. <https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-medias/nos-campagnes-de-communication/respect-sam>

E. Bizutage

Définition et textes légaux

Dans certains milieux étudiants, le bizutage fait encore figure de tradition. Pourtant, celui-ci est interdit par la loi depuis 1998. En effet, c'est un délit passible de six mois de prison et 7500 euros d'amende. Ces peines sont doublées lorsque les actes commis affectent une personne fragile physiquement ou mentalement en raison de son âge, d'une maladie ou d'une infirmité.

Mais qu'est-ce qui est considéré comme bizutage ? L'article 14 de la loi du 17 juin 1998, le définit comme « le fait pour une personne, d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations, ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatifs. ». La notion de consentement est importante ici : car même si la personne qui est victime de bizutage dit consentir à ces actes, il s'agit tout de même de bizutage et des peines peuvent être encourues. En effet, la pression sociale ou la pression du groupe est considérée comme un facteur d'influence dans la décision de consentir.

Pourquoi lutter contre le bizutage

Lorsqu'on parle d'évènements responsables, on parle aussi d'évènements inclusifs, qui favorisent la participation de chacun.e. Les participant.e.s doivent donc se sentir à l'aise et en sécurité pour participer pleinement et de manière volontaire dans les activités proposées lors d'évènements. Un évènement qui suppose de discriminer, humilier ou blesser physiquement ou psychologiquement des participant.e.s ne peut pas être inclusif, ni responsable. Ce sont les associations ou fédérations organisatrices qui sont garantes du bien-être des étudiant.e.s qui participent à leurs évènements. D'où la nécessité de lutter contre le bizutage au sein de votre réseau.

Pour représenter les valeurs que porte la FAGE, il existe beaucoup de formats qui permettent aux participants.e.s de briser la glace, de se rencontrer et d'échanger : escapes games, olympiades, ciné débats, jeux de société ou encore activités ludiques s'appuyant sur l'éducation populaire... N'hésitez pas à vous inspirer de ce qui se fait dans le réseau, lors d'évènements FAGE etc pour rendre votre évènement ludique et interactif, dans le respect de tou.te.s les participant.e.s. Dans certains milieux étudiants, le bizutage est très ancré dans les mentalités, voire dans la culture même de certaines associations. Cependant ce n'est pas une fatalité. C'est par un travail collectif de sensibilisation et d'éducation que nous pourrons ensemble



mettre fin au bizutage.

Afin d'apporter un soutien aux personnes victimes de bizutage ou de tout type de discrimination dans votre réseau, il est recommandé de mettre en place un email ou bien un formulaire en ligne permettant de recueillir les témoignages et de pouvoir orienter les victimes vers une aide professionnelle si elles en ont besoin.

Acteurs ressources

La FAGE siège au Comité National Contre le Bizutage, notamment afin de pouvoir informer le réseau des dernières évolutions sur la lutte contre le bizutage. Le CNBC propose aussi une ligne téléphonique pour les personnes victimes de bizutage, mais aussi diverses ressources et textes légaux sur le sujet : <https://www.contrelebizutage.fr/>

A. Respect de l'environnement

Ancrer son évènement dans de l'éco-responsabilité est aujourd'hui une grande nécessité dont chacun.e a conscience. Mais comment faire pour dépasser la simple mise en place de tri des déchets et du respect de l'interdiction des plastiques à usage unique ?

Quelques pistes peuvent être envisagées :

- Privilégier l'économie locale en passant par des acteurs, des fournisseurs, des producteurs locaux
- Préserver la biodiversité entourant l'évènement en restant attentif à la gestion des déchets, en respectant les zones naturelles, en limitant la pollution lumineuse et sonore
- Être attentif au matériel utilisé, comme les impressions faites sur papier éco-labellisé, les produits ménagers ou l'utilisation de matériel électronique à basse consommation de Watt
- Choisir un lieu au diagnostic de performance énergétique qualitatif, dont la situation propose une accessibilité favorisant la mobilité douce, les transports en commun ou le covoiturage
- Gérer l'empreinte carbone de l'alimentation de l'évènement en privilégiant des repas végétariens bien moins consommateurs que la viande, privilégier le zéro déchet ou l'achat en gros, et limiter le gaspillage alimentaire en proposant différentes portions et en redistribuant les restes, porter attention aux produits en privilégiant les circuits courts, les produits de saison, et les productions respectueuses de l'environnement (comme les produits labellisés agriculture biologique)

Pour aller plus loin, tu peux consulter le guide de développement durable de la FAGE, ou te rapprocher du RESES, le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire, qui propose différents guides et fiches pratiques <https://le-reses.org/fiches-pratiques/> ou t'inspirer des exemples proposés par Monte ta Soirée pour faire de ton évènement un projet éco responsable <https://montetasoiree.com/boite-a-outils/devenir-eco-responsable-en-5-etapes/> !



B. Inclusion Handicap

L'accessibilité est centrale dans la mise en place d'évènements inclusifs et responsables : l'objectif est que chaque personne puisse profiter pleinement à l'évènement sans obstacle. Avoir une bonne connaissance de son public et anticiper les besoins (via par exemple un questionnaire pré-évènement) pourra vous aiguiller dans l'organisation logistique et la communication autour de votre évènement.

En fonction des handicaps - moteurs, troubles "dys" (troubles cognitifs), handicaps psychiques (par exemple autisme) ou autres - les besoins des participant.e.s peuvent varier. Le lieu de votre évènement doit être aux normes d'accessibilité Handicap et PMR, veillez donc à vérifier que ce soit le cas. Prévoir également une pièce ou un endroit de repos, sans activité ou sans musique, avec des fauteuils par exemple, peut permettre aux personnes en ayant besoin d'avoir accès à un endroit calme.

Au-delà de l'aménagement des lieux, proposer des activités variées peut favoriser l'inclusion des jeunes en situation de handicap : par exemple, en proposant uniquement des activités sportives ou physiques non adaptées vous prenez le risque de limiter la participation de certaines personnes.

Comme on le mentionnera dans la partie communication ci-dessous, il existe aussi des moyens de prendre en compte les handicaps visuels ou de lecture dans ses supports de communication autant papier que web.

Acteurs ressources

La Fédé 100% Handinamique est une fédération nationale étudiante qui a pour but d'optimiser les conditions de formation, de vie sociale et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Elle a créé, avec le soutien notamment de la FAGE, le label Association 100% Handinamique. Via des formations et de la sensibilisation, ce label vise à aider les fédérations et associations étudiantes à proposer une vie associative plus inclusive et accessible, et à porter ces valeurs dans leurs actions.

Chaque établissement de l'Enseignement Supérieur possède normalement un.e référent.e handicap, chargé.e de l'accueil et de l'accompagnement des étudiant.e.s en situation de handicap. N'hésitez pas à consulter le.la référent.e de votre université pour des conseils.

C. Communication responsable

Du langage utilisé aux supports choisis, la communication inclusive et responsable est un champ très large sur lequel vous pouvez agir et améliorer vos pratiques !

Certaines pratiques, qui restent courantes dans certaines associations étudiantes, peuvent être discriminantes à l'égard de participant.e.s en raison par exemple de leur genre, leur orientation sexuelle ou encore leur religion ou leur âge. Par exemple, proposer des boissons ou une entrée gratuite aux femmes est une technique de marketing sexiste qui est pourtant souvent utilisée. Interrogez-vous sur vos pratiques : prenez-vous en compte la multiplicité des orientations sexuelles, des genres, des régimes alimentaires autant dans votre communication que dans les activités proposées ?

Pour favoriser l'inclusion des genres, beaucoup d'associations ont désormais adopté l'écriture inclusive ou épïcène dans toutes leurs communications. Afin d'améliorer la participation des personnes vivant avec des troubles visuels, auditifs ou cognitifs (tel que le daltonisme, la dyslexie ou autre), des techniques existent afin de choisir des couleurs, des visuels, une écriture, une signalétique qui favorisent la compréhension des messages aussi bien sur papier qu'en ligne. Utiliser un logiciel de synthèse vocale sur votre site internet est



aussi une option. Le dossier de la Fédé 100% Handinamique sur le Label Association 100% handinamique propose des pistes assez exhaustives sur ce sujet : [DP Lancement Label Asso Handinamique 01042021.pdf \(fedeeh.org\)](#)

Cela peut demander beaucoup d'aménagement et d'investissement en temps de travail, et il serait difficile de tout mettre en place d'un coup ! Mais tester de nouvelles pratiques au fil du temps en vaut la chandelle – le tableau critère et feu (voir plus loin) pourra vous aider dans cette démarche.

Rendre visibles les dispositifs

Organiser un dispositif SAM, former des personnes de confiance (Trusted People), mettre en place une infirmerie, c'est super... et si les participant.e.s savent qu'ils.elles peuvent en bénéficier c'est encore mieux ! On vous encourage donc à présenter les dispositifs de prévention et d'inclusion mis en place dans la communication en amont de l'évènement mais aussi durant l'évènement. Pour que ces dispositifs soient efficaces, il est important que les participant.e.s comprennent leur utilité et sachent comment s'en saisir.

Valoriser ses actions

Vous êtes décidé.e.s à ancrer votre association dans une démarche d'évènements responsables et inclusifs ? Parlez-en autour de vous ! Mettre en avant la charte ER de votre association, parler des améliorations que vous mettez en place évènement après évènement pourra inspirer d'autres associations de votre réseau à s'inscrire dans la même démarche, et être identifié comme association inclusive de tou.te.s rendra aussi vos évènements plus attractifs !



A. Tableau Critère et feux

Lors de la signature de la charte des événements responsables, les fédérations reçoivent une formation, mais également différents outils, dont le tableau critère et feux. C'est un outil d'auto-évaluation, qui permet aux associations d'anticiper leurs besoins pendant la construction d'un projet, d'auto-évaluer leurs événements après coup, ou bien d'estimer de manière globale les différents besoins et objectifs annuels qu'elles peuvent se fixer pour tendre vers des événements plus responsables.

Il se présente sous la forme d'un tableau de 76 lignes, classées sous la forme de grandes catégories : équipe, évaluation, logistique, partenariats, travail en lien avec la FAGE, communication, et objectifs de développement durable (environnement, consommation et réduction des risques, santé affective et sexuelle, sécurité routière, inclusion, autres).

Les trois premières colonnes correspondent à ce qu'il est possible de mettre en place en événement, la quatrième détaille les feux de couleur vert (indicateur 100% accompli), orange (indicateur en partie accompli) ou rouge (indicateur pas du tout accompli) en fonction des étapes d'accomplissement des actions, la cinquième donne des conseils et la dernière, la colonne "état", sert à s'auto-évaluer.

Catégorie	Critères	Indicateurs	Feux			Commentaires & Conseils	État
			Rouge	Orange	Vert		
Logistique	Lieux	Localisation	Excentré et sans logement sur place	Excentré avec possibilité de navette	Bien situé ou logement sur place	Choisir un lieu bien situé permet de restreindre au maximum les déplacements en voiture des participant.e.s et les accidents. Même avec des navettes en place, la possibilité de prendre la voiture est toujours présente.	vert

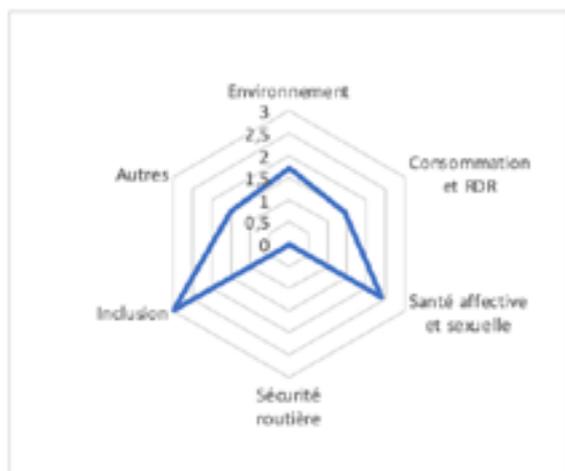
Ci-dessus : exemple d'indicateur

Une fois la colonne "état" remplie pour l'ensemble des indicateurs, le dernier onglet "total" résume les résultats. L'objectif n'est pas de mesurer la responsabilité de chaque événement et de se comparer, mais bien de se servir de ce tableau comme d'un outil d'amélioration qui permet à l'utilisateurice de voir dans quelle catégorie iel peut améliorer ses événements, en s'appuyant sur les exemples et conseils présents dans le tableau, ou dans ce kit.

Catégories	Score
Équipe	1,428571429
Évaluation	2,5
Logistique	1,714285714
Partenariats	2
Travail avec l'équipe nationale	0,25
Communication	1,2



Objectifs de développement durable	Score
Environnement	1,714285714
Consommation et RDR	1,454545455
Santé affective et sexuelle	2,4
Sécurité routière	0
Inclusion	3
Autres	1,5



B. Questionnaire aux participant.e.s

On l'a déjà mentionné précédemment dans ce kit, et cela fait partie des bonnes pratiques lorsqu'on organise un évènement : récolter les avis, suggestions et questions des participant.e.s est crucial afin d'organiser un évènement qui leur convient ! Par exemple, envoyer aux inscrit.e.s un questionnaire, ou inclure des questions dans le formulaire d'inscription, sur leurs attentes et leurs éventuels besoins (régime alimentaire, besoins médicaux ou d'accessibilité spécifiques etc) va vous permettre de travailler sur une version de l'évènement adaptée à votre public et donc plus inclusif. Prévoir aussi les besoins en terme alimentaire permettra de réduire le gaspillage de nourriture qui n'aura pas été consommée...

Demander aux participant.e.s de remplir un questionnaire d'évaluation de l'évènement, soit en mettant à disposition un QR code lors de l'évènement, soit en leur envoyant par email après, vous apportera des données précieuses. En plus de vous aider à faire le bilan de l'évènement (voir ci-dessous), les commentaires et avis récoltés vous aideront à remplir le tableau d'évaluation et à identifier les points d'amélioration. Ceux-ci peuvent permettre aussi de faire remonter et de comprendre d'éventuels problèmes qui auront pu survenir.

Si votre évènement inclut des formations, des activités d'éducation populaire ou autre, cela vous permettra aussi d'évaluer l'impact de ce travail, par exemple en estimant si les participant.e.s se sentent plus informé.e.s ou compétent.e.s sur telle ou telle thématique abordée durant l'évènement. N'hésitez pas à récolter les avis des participant.e.s sur différents aspects : la logistique, la communication, le lieu choisi, l'ambiance, la nourriture, la pertinence des activités ou formations etc. Cela vous permettra d'avoir un retour global et de faire un bilan constructif.

Bref, ne sous-estimez pas l'utilité de ces questionnaires. Même s'ils peuvent paraître chronophages à faire, ils vous apporteront beaucoup dans votre démarche de constante amélioration de vos évènements !



C. Bilan de l'évènement

Une fois l'évènement terminé, et les questionnaires d'évaluation par les participant.e.s récoltés, prenez le temps de faire le bilan !

Analyser les réponses des participant.e.s peut vous aider à comprendre comment l'évènement a été vécu par votre public : qu'est-ce qui a plu, qu'est-ce qui a déplu aux participant.e.s ? Est-ce qu'ils et elles sont satisfaits de l'organisation, de la communication, de l'animation etc ?

Une fois l'évènement terminé et à tête reposée, il est important de rassembler toute l'équipe organisatrice autour de la table pour faire un bilan interne. Chaque personne est invitée à faire un retour sur les parties qu'il ou elle a contribué à organiser, en pointant les points forts et les points d'amélioration, par exemple en ce qui concerne le partage des rôles, la logistique, la communication entre les membres de l'équipe, la gestion des ressources financières et humaines etc. Encore une fois, tout ne fonctionnera pas du premier coup, mais l'important est de se placer dans une démarche d'amélioration !

Et maintenant ?

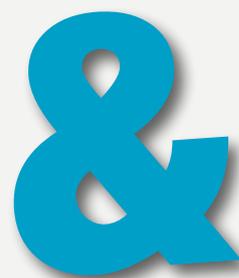
Nous espérons que ce kit vous aura donné les méthodologies, outils et ressources pour organiser des évènements à la fois responsables et inclusifs, et pour améliorer vos pratiques ! Pour aller plus loin, n'hésitez pas à contacter ou à vous documenter auprès des acteur.ices ressources mentionné.e.s dans ce kit. Si vous souhaitez suivre des formations sur des thématiques spécifiques, contactez formation@fage.org

Des questions sur les évènements responsables ? Besoin d'aide ? Contactez la FAGE !



DES EVENEMENTS

**Responsables
Inclusifs**



CONTACTS

*Vous souhaitez être soutenus dans votre action ?
Prenez contact avec vos interlocuteurs au siège de la FAGE !*

Standard Innovation Sociale

is@fage.org

01 40 33 70 70

